

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 11 DECEMBRE 2017 A 18H00

L'an deux mille dix-sept et le 11 décembre à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hedwige SOLA, Maire.

PRESENTS : H. SOLA - D. DOMENECH - C. BITTER - N. VINUELAS - M. DEMBELE - J-L. CONSUL - A. CACCOMO - J. TABELLION - R. SERRADO.

EXCUSES : J-P. MARTY (représenté par D. DOMENECH) - S. FEVRIER (représenté par C. BITTER) - B. ENJALBERT (représenté par N. VINUELAS).

ABSENT : P. TAILHADES.

A 18 h 00, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Elle propose comme secrétaire de séance, M. Christian BITTER.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne M. Christian BITTER, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Convention de mise à disposition d'une salle municipale à une association.
- 2/ Adhésion de la CABEM à la compétence eau potable du SIVOM d'Ensérune.
- 3/ Demande de subvention du RASED.
- 4/ Maintien de la garderie municipale du mercredi matin et modification du règlement intérieur de la garderie municipale.
- 5/ Primes et indemnités du personnel communal.
- 6/ Projet BRL.
- 7/ Achat d'un troisième véhicule utilitaire.
- 8/ Questions diverses.

1/ Convention de mise à disposition d'une salle municipale à une association.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que nous avons établi une convention de mise à disposition d'un local communal avec les clubs de rugby et de tennis. De la même façon, il y a lieu de poursuivre cette démarche avec les salles communales que nous mettons à disposition exclusive de certaines associations dans le bâtiment de la salle polyvalente ainsi qu'avec les bâtiments dont bénéficie le musée ou encore le syndicat de chasse.

Cette convention stipulera, entre autre, l'obligation pour l'association de souscription d'une police d'assurance contre le vol, l'incendie, les dégâts des eaux et couvrant sa responsabilité civile. Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de passer cette convention avec les associations concernées. Le conseil municipal valide sa demande à l'unanimité.

2/ Adhésion de la CABEM à la compétence eau potable du SIVOM d'Ensérune.

Madame le Maire expose au conseil qu'à la suite de la demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au SIVOM d'Ensérune pour la compétence distribution publique d'eau potable, ce dernier a délibéré à l'unanimité en faveur de cette demande, le 2 novembre dernier. La procédure prévoit une notification pour avis de cette décision aux communes membres dont nous faisons encore partie. Madame le Maire demande donc d'émettre un avis sur cette décision. Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable.

3/ Demande de subvention du RASED.

Madame le Maire expose au conseil que le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées pour les Elèves en Difficultés) intervient dans le cadre de ses missions auprès des élèves à besoins éducatifs particuliers du territoire. Il intervient de façon régulière à Cruzy depuis environ dix ans. Jusqu'à présent, la communauté des communes Le Minervois et le SIVOM d'Ensérune supportaient financièrement ces missions.

Du fait de la fusion, le 1^{er} janvier 2017, des trois communautés de communes : Orb et Jaur, le Minervois et Pays Saint-Ponais, le financement de ces missions n'est plus assurée par la communauté de communes issue de cette fusion.

Le RASED se tourne donc vers les municipalités du territoire afin que celles-ci participent à leurs frais de fonctionnement (consommables, fournitures, ouvrages pédagogiques...) à hauteur de 2 € par enfant scolarisé. Un compte de coopérative scolaire a été ouvert à cet effet au nom du RASED. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser l'aide demandée par le RASED, sous la forme d'une subvention qui sera octroyée après le vote du budget primitif 2018.

4/ Maintien de la garderie municipale du mercredi matin et modification du règlement intérieur de la garderie municipale.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la garderie municipale du mercredi matin a été créée suite à un sondage réalisé auprès des parents d'élèves. Ce sondage prévoyait une fréquentation régulière de 9 enfants et occasionnelle de 11 enfants. Or, il s'avère que la fréquentation moyenne de ce trimestre est de 3 enfants et, qu'un mercredi seulement, elle a atteint les 5 enfants. Malgré un courrier adressé aux parents à la rentrée des vacances de Toussaint, cette fréquentation n'a pas évolué. Bien au contraire puisque nous avons même été amenés à fermer ce service le 29 novembre dernier, faute d'inscriptions. Face à ce constat, Madame le Maire propose la fermeture

du service, à la fin de l'année 2017. Cette décision sera formalisée par la modification du règlement intérieur de la garderie municipale. Un courrier informatif sera adressé aux parents d'élèves. Le conseil municipal valide sa proposition à l'unanimité.

5/ Primes et indemnités du personnel communal.

Madame le Maire expose au conseil que le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) a été mis en place au 1^{er} janvier 2017 pour le personnel administratif sous la forme d'une indemnité mensuelle, l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise). De ce fait, nous avons été amenés à mensualiser l'IAT (indemnité d'administration et de technicité) pour le personnel technique. Ceci étant exposé, Madame le Maire propose de verser au personnel technique pour le mois de décembre 2017, le complément d'IAT, jusqu'à hauteur du montant total perçu en 2016.

Le personnel administratif, assujetti au RIFSEEP, percevra le complément de l'indemnité perçue en 2016 sous la forme d'une prime dénommée CIA (complément indemnitaire annuel). Le conseil municipal valide sa proposition à l'unanimité.

6/ Projet BRL.

Madame le Maire rappelle le courrier envoyé à la cave coopérative de Cruzy reprenant les différentes solutions évoquées pour la mise en place de l'irrigation des parcelles cultivées par le BRL et leur demandant leur engagement pour ce projet.

Par ailleurs, elle informe le conseil d'une délibération prise par la communauté de communes lors de sa dernière séance, octroyant à la cave de Quarante une subvention pour couvrir, à hauteur de 80 %, les frais d'études relatifs à ce même projet. Madame le Maire a informé la cave de Cruzy de cette décision dès connaissance. Par contre, le projet doit être porté soit par la cave elle-même soit par une ASA car la majorité des parcelles concernées est de nature viticole. Elle précise que le simple projet d'irrigation du stade ne serait pas viable en soi car il ne concerne pas une parcelle à vocation viticole.

Nous disposons d'un devis pour frais d'études réalisé en 2015 par le bureau d'études BEI. M. BITTER se charge de le faire actualiser et de se rapprocher de la communauté de communes pour déposer une demande de subvention.

7/ Achat d'un troisième véhicule utilitaire.

M. BITTER a demandé des devis aux sociétés FIAT, RENAULT et IVECO pour l'achat d'un camion benne en remplacement de notre ancien camion IVECO. La société FIAT a présenté le devis le mieux disant pour un FIAT DUCATO neuf avec en option un tampon universel, un gyrophare et les housses de siège. Ce devis s'élève à 26 997 € TTC avec livraison du véhicule dans un délai de 3 mois.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le bon de commande correspondant.

8/ Questions diverses.

WC handicapés aux écoles : Madame le Maire rappelle que nous nous étions engagés à réaliser un WC handicapés aux écoles. Un devis avait été demandé à l'entreprise MARQUIER mais n'a

pas été validé. M. DOMENECH se charge de contacter l'entreprise pour voir si les travaux seraient réalisables pendant les vacances de février 2018.

Travaux rue de la Poste et Place Roger Salengro : Les travaux de voirie Rue de la Poste et Place Roger Salengro sont terminés. La pellicule de cire n'a pas été répartie de façon homogène et il a été constaté que ce revêtement était quelque peu glissant. De plus, du fait du positionnement des réseaux souterrains, la borne amovible n'a pas pu être placée dans l'axe. Ainsi, une voiture peut passer du côté droit. M. DOMENECH propose de rajouter à ce niveau soit un poteau droit, soit une hanse fixée au mur du bâtiment communal de l'ancienne poste. La première solution est retenue.

Recrutement d'un agent de police municipale : Ce sujet est toujours d'actualité. Madame le Maire rappelle que Monsieur le Maire de Villespassans est toujours favorable à une mutualisation de ce service mais qu'il doit demander l'avis de son conseil municipal.

Installation de caméras de vidéosurveillance : M. DOMENECH propose d'installer des caméras de vidéosurveillance sur la commune. Il avance que ce projet serait susceptible d'être subventionné à 80 %. Madame le Maire précise que, du fait d'une demande massive, les crédits ouverts pour ce type de projet sont à présent épuisés.

M. BITTER rappelle que, conformément aux décisions prises lors de la dernière séance extraordinaire, il a reçu plusieurs entreprises pour l'installation d'alarmes dans certains bâtiments communaux. Il est, à ce jour, en attente des devis correspondants.

M. DOMENECH a contacté une entreprise pour la pose de grilles de défense et de volets retardant l'effraction. M. BITTER précise que ce type de volet peut être fracturé en 4 mn au lieu de 30 s pour un volet normal.

M. BITTER fait référence à la réunion du CFMEL au sujet de la sécurité communale au cours de laquelle il avait été précisé qu'une étude gratuite pouvait être réalisée par un service de la gendarmerie localisé à Montpellier. Cette étude priorise l'installation de caméras aux entrées de villages car les services de gendarmerie souhaitent utiliser les enregistrements dans le cadre de leurs investigations. Le conseil municipal décide de réaliser cette étude gratuite. M. DOMENECH se charge de convoquer le Major ROMERO en charge de ce service.

Démolition des cuves de la cave Vidal : L'entreprise TP CHRISTIAN retenue pour la réalisation des travaux souhaiterait intervenir avant la fin de l'année. Or, pour qu'elle puisse intervenir, il est nécessaire de débarrasser le local qui sert d'entrepôt non seulement à la commune mais également à plusieurs associations. Ne disposant pas actuellement de véhicule pour vider le local, M. DOMENECH se charge de repousser les travaux en 2018.

Travaux salle polyvalente : La pose des menuiseries est terminée. Le menuisier doit venir poser une porte d'ici la fin de la semaine et les travaux de peinture débuteront en 2018. M. DOMENECH s'est entendue avec le peintre pour que les travaux de peinture de la grande salle soient terminés pour le 15 janvier 2018.

Travaux d'éclairage public : Une subvention de 75 % vient de nous être accordée par Hérault Energies. M. DOMENECH se charge de faire engager les travaux relatifs à cette demande.

Remplacement de la sonorisation : M. DOMENECH rappelle la destruction de notre sonorisation qui se trouvait à l'intérieur du TRAFIC retrouvé incendié. Il interroge le conseil quant à son remplacement. Le conseil décide de remplacer la sonorisation détruite. M. BITTER se charge de prospecter pour l'achat d'un équipement neuf.

Achat d'un lave-vaisselle pour la cantine scolaire : M. BITTER s'est renseigné quant au coût d'un lave-vaisselle industriel pour la cantine scolaire. Si l'on fait appel à un installateur, il faut compter un budget minimum de 4 000 € alors qu'il existe la possibilité de l'acheter sur internet et l'installer nous-mêmes, pour le prix de 1 800 €. Mme VINUELAS propose d'acheter un lave-vaisselle ménager qui permettrait, avec l'existant, de satisfaire aux besoins du service pour un coût moindre. Cette proposition est à l'étude.

Madame le Maire en profite pour évoquer la qualité des repas servis suite aux doléances de notre responsable cantine. M. BITTER précise que ce service sera mutualisé par la communauté de communes à la rentrée 2018 et que nous avons répondu favorablement à cette mutualisation. En attendant, nous allons adresser un courrier de mécontentement à la société « Occitane de Restauration ».

A 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance,

Madame le Maire,